“Nous les Gaulois, on n’a droit à rien” : laissé à la porte du foyer Notre-Dame des Sans-Abri de Villefranche, un ancien taulard menace d’y mettre le feu

21/06/2026 à 16h17



Un homme de 52 ans a été condamné en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône après avoir menacé de mettre le feu au foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Sous le régime de la semi-liberté après une condamnation pour violences aggravées, il venait d’apprendre qu’aucune solution d’hébergement ne lui était proposée pour sa prochaine sortie de détention.

Les faits remontent au 10 juin. Visiblement alcoolisé, le quinquagénaire s’en est pris verbalement à une responsable de la structure, se montrant particulièrement agressif envers le personnel. Sa colère, liée à l’absence de solution d’hébergement, lui a valu un retour immédiat en détention.

Selon les éléments rapportés à l’audience, il a lancé : **“Je vais revenir tous vous allumer et brûler votre foyer. Il n’y en a que pour les immigrés, et nous les Gaulois, on n’a droit à rien”**, menaçant directement une responsable de la **“brûler,**

(elle) et son foyer”.

À la barre, l’homme a reconnu avoir agi sous le coup de la colère et a présenté ses excuses, assurant ne pas être raciste. La procureure de la République a insisté sur son parcours judiciaire, marqué notamment par une condamnation à 15 ans de réclusion criminelle par une cour d’assises. Estimant le risque de récidive important, le ministère public a requis six mois de prison ferme avec maintien en détention. Le tribunal l’a condamné à six mois de prison ferme avec mandat de dépôt, ainsi qu’à une interdiction de paraître à Villefranche-sur-Saône pendant trois ans à sa sortie de détention.

Lyon Mag